

blâme infligé au consul Rutherford Alcock par Sir George BONHAM, plénipotentiaire, prédécesseur de Bowring.

Le ministre américain Mac Lane arriva à Chang-Haï le 8 juin 1854; il y fut rejoint par Bowring et par l'amiral anglais Sir John STIRLING. Sir John Bowring annonçait clairement son intention de donner satisfaction au gouvernement chinois, en dépit de toute opposition. Dans la réponse qu'il adressa aux négociants anglais, tout en penchant pour que les *promissory notes* fussent acquittées, il ne décida pas toutefois lui-même cette question et se borna à déclarer « que les autorités chinoises ont le droit de porter leurs réclamations contre les négociants anglais devant la cour consulaire, qui prononcera dans chaque cas particulier suivant les circonstances ».

La question devenait diplomatique et l'on ne pouvait aller en appel à la cour de Hong-Kong. Lord CLARENDON, qui avait attendu l'arrivée en Angleterre de Sir George Bonham, ancien plénipotentiaire en Chine, pour décider avec lui de la question, se montra d'un avis diamétralement opposé à la théorie de Sir John Bowring. Le gouvernement anglais admettait l'opinion que le paiement ne devait pas avoir lieu, parce que le paiement des droits de douane à une autorité quelconque impliquait en retour de la part de cette autorité une protection assurée au commerce étranger, et qu'en fait le gouvernement chinois avait manqué à ce devoir de protection, en cédant la place à l'insurrection. Lord COWLEY, ambassadeur d'Angleterre à Paris, ayant pressenti à cet égard M. DROUYN DE LHUYS, celui-ci lui fit connaître que comme le gouvernement britannique, il